

THREEGOLD ANNONCE L'ADOPTION D'UN PLAN DE DROITS DES ACTIONNAIRES ET LA CLÔTURE FINALE DU PLACEMENT PRIVÉ

Val-d'Or, Québec, Canada – Le 22 décembre 2009 – Ressources Threegold inc. («Threegold») annonce que son conseil d'administration a adopté un plan de droits des actionnaires (le «plan») dans le but de favoriser le traitement juste et équitable des droits des actionnaires advenant qu'une offre publique d'achat soit faite sur Threegold. Le plan entre en vigueur dès aujourd'hui et accorde au conseil d'administration, ainsi qu'aux actionnaires, plus de temps pour prendre en considération toute offre publique d'achat non sollicitée. L'objectif du plan est de décourager toute offre publique d'achat abusive et hostile et de donner au conseil d'administration le temps d'étudier les alternatives qui maximiseraient la valeur des titres des actionnaires dans le cas d'une offre publique d'achat. La société souhaite également annoncer qu'elle a conclu le placement privé annoncé antérieurement et que la clôture finale représente un montant de 100 000 \$.

Plan de droits des actionnaires

Le plan n'a pas été adopté en réponse ou en prévision d'une offre spécifique d'achat de Threegold. Le plan est sujet à l'acceptation des autorités réglementaires et doit être ratifié par les actionnaires dans les six (6) mois suivant son adoption par le conseil d'administration. À la suite de l'approbation initiale du plan par les actionnaires, le plan devra être reconfirmé et prolongé à chaque période de trois (3) ans. À moins qu'il ne se termine conformément aux conditions y étant stipulées, le plan se terminera à la fin du jour ouvrable suivant immédiatement le jour de l'assemblée annuelle tenue en 2018.

Les droits énoncés en vertu du plan (les «droits») deviendront susceptibles d'exercice seulement lorsqu'une personne («l'initiateur»), incluant toute partie apparentée, acquerra ou annoncera son intention d'acquérir 20% ou plus des actions en circulation de Threegold sans se conformer aux dispositions relatives aux «offres autorisées» du plan ou sans l'approbation du conseil d'administration (situation de «prise de contrôle»). Advenant une telle situation, chacun des droits énoncés confèrera à son détenteur, autre que l'initiateur ou partie apparentée, le droit d'acquérir des actions de Threegold à un prix beaucoup moindre que celui du marché au moment de la prise de contrôle.

En vertu du plan, une «offre autorisée» est une offre publique faite à tous les actionnaires de Threegold par le biais d'une note d'information et bonne pour acceptation pour une période d'au moins 60 jours, sujette à d'autres conditions habituelles et exposées dans le plan. À la fin de la période de 60 jours, si au moins 50% des actions en circulation, autres que celles détenues par l'initiateur, ou partie apparentée, ont été offertes, l'initiateur peut souscrire et payer les actions, mais doit prolonger l'offre pendant 10 jours de plus afin de permettre à d'autres actionnaires d'offrir leurs actions.

Le plan est similaire à d'autres plans de droits des actionnaires qui ont été adoptés récemment par plusieurs autres sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires respectifs. Une copie du plan sera disponible bientôt sur SEDAR au www.sedar.com.

Placement privé

Une deuxième et dernière clôture du placement privé, annoncé le 1^{er} décembre 2009, a eu lieu, représentant un montant de 100 000 \$ (voir communiqué de presse du 15 décembre 2009 pour détails de la première clôture représentant 350 000 \$). Le placement comprenait l'émission de 833 333 unités. Chacune des unités consistait en une action ordinaire de la société à un prix de 0,12 \$ l'action et en un bon de souscription conférant à son porteur le droit d'acquérir une action additionnelle de la société à un prix de 0,15 \$ pendant la première année suivant la clôture et 0,18 \$ l'année suivante. Les actions émises sont sujettes à une période de détention de quatre mois, période se terminant le 19 avril 2010.

Threegold souhaite remercier la société québécoise d'investissement SIDEX de sa contribution à la deuxième clôture du placement privé.

Le produit total tiré du placement privé sera ajouté au fonds de roulement de Threegold et sera affecté aux fins générales de la société ainsi qu'aux travaux d'exploration sur ses propriétés actuelles situées au Québec.

Grâce à ses deux derniers financements (voir communiqué de presse du 16 novembre 2009 pour détails du premier financement), Threegold a les fonds nécessaires à la poursuite des travaux de forage sur le projet Mercier et à la finalisation de la compilation de données et à l'élaboration des stratégies d'exploration sur les projets Dôme Lemieux et Adanac.

À PROPOS DE THREEGOLD

Ressources Threegold est une société junior d'exploration minière dynamique et active au Québec, dont le portefeuille de propriétés est diversifié. Les trois principaux projets d'exploration de Threegold au Québec sont: le projet Dôme Lemieux dans la péninsule gaspésienne, pour le cuivre, zinc, plomb, argent et l'or, le projet Mercier en Abitibi, où la Société a récemment annoncé une découverte d'éléments des terres rares accompagnés de métaux usuels et rares (*voir communiqué du 6 août 2009*), et le projet aurifère Adanac en Abitibi, à quelques kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Antoine Fournier, géo. <i>Président</i>	Octavio Soares, FCA <i>Chef de la direction financière</i>	Sylvain Laberge <i>Relations avec les investisseurs</i>
Ressources Threegold inc.	Ressources Threegold inc.	Communications financières S.D.N.L.
Tél. : (819) 825-3883	Tél. : (418) 999-8811	Tél. : (514) 380-5610
Télec. : (819) 825-7545	Télec. : (418) 652-8149	
Courriel : info@threegold.ca	Courriel : info@threegold.ca	Courriel : slaberge@sdnlfincianal.com

Vous pouvez également consulter notre site web : www.threegold.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la véracité ou l'exactitude du présent communiqué.